

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/VR N° 2022-296

**DECISION**

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83.1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

**DECIDE**

**Article unique :** Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Techniciens de recherche n°39 BAP A «Zootechnicien-ne» est composé comme suit :

**Présidente :** Mme Isabelle RENAULT  
IECN - Inserm

**Experts :** M. Philippe ALZIEU  
AI - Inserm

Mme Elise MORICE  
MCU - UPMC

**Représentants :** Mme Catherine CAILLEAU  
IEHC - Cnrs

M. Christos CHADJICHRISTOS  
CRCN - Inserm

M. Pierre-Olivier GIRODET  
PU-PH - CHU Bordeaux

**Elue C :** Mme Claudia DE TAPIA  
TCE - Inserm

Fait à Paris, le **21 OCT. 2022**

Pour le Président-directeur général,